

INFORMATIONS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES MASTER 1 JOURNALISME

Bonjour à toutes et tous,

Afin de disposer rapidement de votre accès à l'ENT, vous devez être inscrit administrativement.

Vous trouverez en PJ les documents (dossier d'inscription, liste des pièces à fournir et RIB de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université) pour procéder à votre inscription administrative qui se déroulera du 1^{er} juillet 2024 à 14h au 17 juillet 2024 à 17h, réouverture le 22 août 2024 à 14h et au plus tard le 20 septembre 2024 à 12h.

Le dossier d'inscription ainsi que les pièces nécessaires seront à envoyer par mail à : **christine.gorra@univ-amu.fr**, **en format PDF** (1 document = 1 .pdf).

Votre dossier sera enregistré et mis en attente du paiement des droits d'inscription.

Le paiement des droits d'inscription en Master d'un montant de 250 euros se fera par virement à l'ordre de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université (RIB en PJ). ***Si vous êtes boursiers ou alternants, vous n'avez pas à régler les 250 € au titre des droits d'inscription.***

Lors du virement merci de préciser en libellé :

- NOM PRENOM
- MASTER 1 JOURNALISME
- EJCAM

*Merci de faire parvenir à Christine GORRA par mail la preuve de votre virement (**justificatif bancaire**).*

Une fois le règlement reçu, nous vous transmettrons par courriel l'emploi du temps de la 1^{ère} semaine ainsi que votre certificat de scolarité.

Seront considérés comme Alternants les étudiants ayant déjà un contrat signé (date limite pour la signature de contrat 31/10/2024).

Ne pas régler la CVEC pour l'instant, vous la réglerez si vous restez finalement en Formation Initiale.



Les alternants en contrat d'apprentissage (qui relève de la Formation Initiale) sont assujettis à la CVEC. Le coût est de 103 euros.



Les alternants en contrat de professionnalisation (qui relève de la Formation Continue) ne sont pas concernés par la CVEC.

Veillez trouver ci-dessous, les pièces nécessaires à votre inscription :

- Le dossier d'inscription 2024/2025 à renseigner et à signer,
- Attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) **via le lien :**
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/? locale=fr> comportant le numéro de CVEC (***Pas pour les Alternants en contrat de professionnalisation et Formation Continue***)
- 1 photo d'identité récente au format 35 x 45mm **FORMAT PHOTO (JPEG ou PNG)**,
- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image",
- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire,
- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l'étudiant et pour l'année universitaire 2024/2025
- La journée Défense et Citoyenneté (anciennement journée à la Défense)
- Notification de bourse du CROUS pour l'année 2024-2025 (***Pas pour les Alternants et Formation Continue***)
- Photocopie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur (BAC +3) ou du relevé de notes de la dernière formation suivie en France ou à l'étranger
- Copie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat
- Etudiants extra-communautaires (diplômes nationaux).

CONTACT DE VOTRE GESTIONNAIRE DE SCOLARITE SI BESOIN :

Prendre contact avec Mme GORRA : christine.gorra@univ-amu.fr ou 04 13 94 27 99

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien Cordialement,